

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 4 TER

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« dernier »

le mot :

« premier ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant correction de deux erreurs de référence.